



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Rapport annuel d'accessibilité 2024

N° 012.03.2025

Rapporteur :
Michel FERRET

L'an deux mille vingt-cinq le six du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 27 février 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Bertrand JAULIN, Caroline MASSON

Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jérôme GARCIA, Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Au cours de la séance de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 3 février 2025, le rapport annuel de l'année 2024 a été arrêté.

En application de l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales, celui-ci doit être présenté en Conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-012032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Ce rapport mentionne l'accessibilité des bâtiments, de la voirie et des espaces publics. Il fait état des réalisations de l'année 2024 en étude et travaux, du bilan général de l'Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux (Ad'Ap) et des perspectives pour l'année 2025 à savoir :

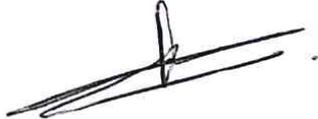
- la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE),
- la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments initialement inscrits dans l'Ad'Ap,
- des actions pour encourager la mise en accessibilité des commerces.

Ce rapport sera adressé au représentant de l'État. Après présentation par monsieur Michel FERRET, le conseil municipal a pris acte du rapport d'accessibilité pour l'année 2024.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-012032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation